

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-2-4

Séance du vendredi 11 octobre 2019

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES ALSACE A VÉLO

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 27 septembre 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention de partenariat 2019-2021 « Alsace à Vélo – mise en tourisme des infrastructures dédiées à la pratique du vélo en Alsace », jointe à la présente délibération, et autorise la Présidente à la signer.

Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Département pour siéger au sein du Comité de Pilotage « Alsace à Vélo »

Désigne Monsieur Alain GRAPPE, Vice-Président, pour siéger au Comité de Pilotage « Alsace à Vélo ».

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité